

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 7401

présenté par
M. Perea

à l'amendement n° 3109 de M. Causse

ARTICLE 49

« Après les mots « d'envergure régionale ou nationale » rédiger ainsi la fin de la seconde phrase :
« engendrant une artificialisation des sols. A cet effet, l'artificialisation des sols résultant de ces projets peut être retranchée des objectifs déclinés par territoire, sans conduire à dépasser les objectifs mentionnés aux 1° du I. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à préciser la prise en compte des grands projets dans la trajectoire de réduction de la consommation d'espace et de la lutte contre l'artificialisation des sols, afin de permettre l'adaptation aux réalités territoriales.